



**Rapport Commission n° 60 du Conseil communal chargée d'examiner le postulat déposé par Mme Angélique Chatton**

**« Une obligation verte pour le financement de la transition énergétique et écologique à Lausanne »**

Date : 24.06.2022, de 18h00 à 18h25

Lieu : salle de conférence du Service des finances, Chauderon 9, 1<sup>er</sup> étage

Participants

Rapporteur	<b>Mme Maimouna MAYORAZ Ensemble à Gauche</b>
Membres du Conseil communal	<b>Mme Caroline DEVALLONE DINBALI Socialiste M. Samuel DE VARGAS Socialiste Mme Pauline BLANC Libéral-Radical Mme Denise GEMESIO Libéral-Radical, remplace Mme Diane WILD M. Eric BETTENS Les Verts Mme Angélique CHATTON Les Verts Mme Sandra GERBER Les Verts, remplace M. Ilias PANCHARD</b>
Représentant de la Municipalité	<b>Mme Florence GERMOND directrice de Finance et Mobilité, représentée par M. Emmanuel BOURQUIN chef du Service des finances</b>
Notes de séance	<b>M. François VANEY, Service des finances</b>
Excusé	<b>M. Vincent Brayer, Mme Muriel Chenaux Mesnier</b>
Membre du Conseil communal	<b>M. Vincent BRAYER Socialiste Mme Muriel CHENAUX MESNIER Socialiste</b>
Absent	
membre CC	<b>Mme Mathilde MAILLARD Libéral-Radical M. Mathias PAQUIER Vert'libéraux M. Fabrice MOSCHENI UDC</b>

**Introduction**

La présidente ouvre la séance et relève que tous les partis sont signataires de ce postulat. Elle laisse la parole à la postulante qui présente son postulat qui vise à demander à la Ville d'étudier l'opportunité de mettre en place une obligation verte pour financer le Plan climat. Actuellement, la Ville se finance par le biais d'emprunts obligataires qu'il s'agit de renouveler lorsqu'ils arrivent à échéance ou d'en émettre de nouveaux, lorsqu'il y a de nouveaux projets. Les conditions de ces emprunts et les taux dépendent des échéances et des conditions du marché. Aujourd'hui, la Ville a un Plan climat qui va générer des investissements et, dans une logique de finance durable, il s'agit de faire le lien entre

l'argent qui est investi et l'usage qui en est fait. La différence avec des obligations classiques est la transparence par le biais de reporting qui doit être faite entre le financement et l'objet qui est à but écologique.

Ce type de financement n'est pas expérimental, la Ville de Genève, l'ayant déjà utilisé dans le cadre de la construction d'un hôpital. Si la Ville émet des obligations vertes, cela va faire augmenter le volume de ces obligations et donner des signaux positifs à l'ensemble des marchés afin que ce type de financement devienne la norme. Elle relève qu'il est intéressant pour le citoyen de comprendre comment la politique écologique est mise en œuvre, que le taux de ces obligations est légèrement plus bas et que le fait de générer des reportings entrainera quelque peu du travail administratif supplémentaire. La postulante y voit la possibilité pour les citoyens de pouvoir détenir de ces obligations vertes (coté symbolique).

### **Discussion générale**

La présidente ouvre la discussion.

M. BOURQUIN relève que ce type de véhicule est dans l'air du temps. A titre illustratif, la Romande Energie vient de lever 100 millions sur 15 ans à 2%. La question à examiner consiste plutôt à savoir comment l'implémenter et identifier les impacts opérationnels et financiers qu'il engendre.

Un commissaire relève qu'il est en faveur de ce postulat et que ces obligations vertes permettront de faire une corrélation entre des projets tangibles et sensibles avec une partie de la dette et, également, d'être transparent avec la population. Cette transparence pourra aider à mettre en œuvre le Plan climat. Une autre commissaire défend également ce postulat qui permettra de mettre en avant une planification de ces investissements. Cela permettra d'avoir une information plus précise sur ce que l'on va faire au niveau écologique et donnera également un outil supplémentaire pour montrer dans quelle direction va la Ville et comment.

Un commissaire demande s'il faut d'abord trouver le financement et ensuite les projets ou le contraire. La postulante répond qu'il convient d'abord de faire l'inventaire des projets à mettre en œuvre, de regarder les échéances et ensuite de chercher le financement. M. BOURQUIN complète en précisant qu'il faut effectivement d'abord faire un inventaire des projets et analyser ensuite comment les intégrer dans le volume d'emprunt. Il rappelle, qu'en principe, le volume minimum d'un emprunt obligataire est de CHF 100 millions. Il relève qu'il n'est pas possible de stocker de l'argent et de payer des intérêts dans le vide, le temps de financer les objets concernés ; d'où l'importance d'étudier finement le fonctionnement de ce genre de véhicules financiers.

Un commissaire demande si la Ville a déjà émis elle-même des obligations. M. BOURQUIN explique que la Ville sollicite le marché par des intermédiaires financiers afin de lever les fonds par emprunt obligataire et qu'environ CHF 2 milliards sur les 2.5 milliards d'emprunts sont financés par de tels emprunts.

Une commissaire relève que la gauche aime le côté transparent de ce postulat et que la mise en place de ce type de véhicule permettra d'avoir une vision à plus long terme sur ce qui est prévu et d'avoir un meilleur contrôle.

La présidente procède ensuite au vote des quatre conclusions du postulat. Elle les lit et les soumet, en bloc, au vote de la Commission.

### **Conclusions**

Au vote les conclusions sont acceptées à l'unanimité (8)